Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

# Monteux : le feu d'artifice 2021 n'aura pas lieu cet été




Le traditionnel feu d'artifice estival de Monteux n'aura pas lieu cette année. La décision a été actée lors du dernier conseil municipal.
La situation sanitaire aura eu raison, une fois de plus, de cet événement déjà annulé en 2020 dont la préparation nécessite de débuter son organisation dès l'automne. Trop d'incertitudes ont donc pesé sur ce rendez-vous pyrotechnique proposé tous les 4e week-end du mois d'août.

**Capitale de la pyrotechnie**
Véritable institution, le feu d'artifice de Monteux rappelle que la cité comtadine fût la capitale du feu d'artifice. Des générations de Montiliens travaillèrent dans ces ateliers. Certains y laissèrent même leur vie lors des dernières explosions meurtrières de 1973 et 1977.
La ville a ainsi accueilli jusqu'à cinq usines pyrotechniques dont les célèbres établissements Ruggieri

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

dont les sites se regroupèrent sur le site des Confines et du Pérussier – au Nord de la commune – avant de délocaliser leur production dans le sud-ouest de la France à la fin des années 1990.

**Jusqu'à 40 000 spectateurs**

Aujourd'hui, si aucun atelier de fabrication n'est plus localisé à Monteux, Ruggieri, appartenant au groupe toulousain Etienne Lacroix, continu d'assurer ce feu d'artifice. Ce lien fort permet à la ville de bénéficier ainsi, en avant-première, des dernières nouveautés pyrotechniques signé Ruggieri.

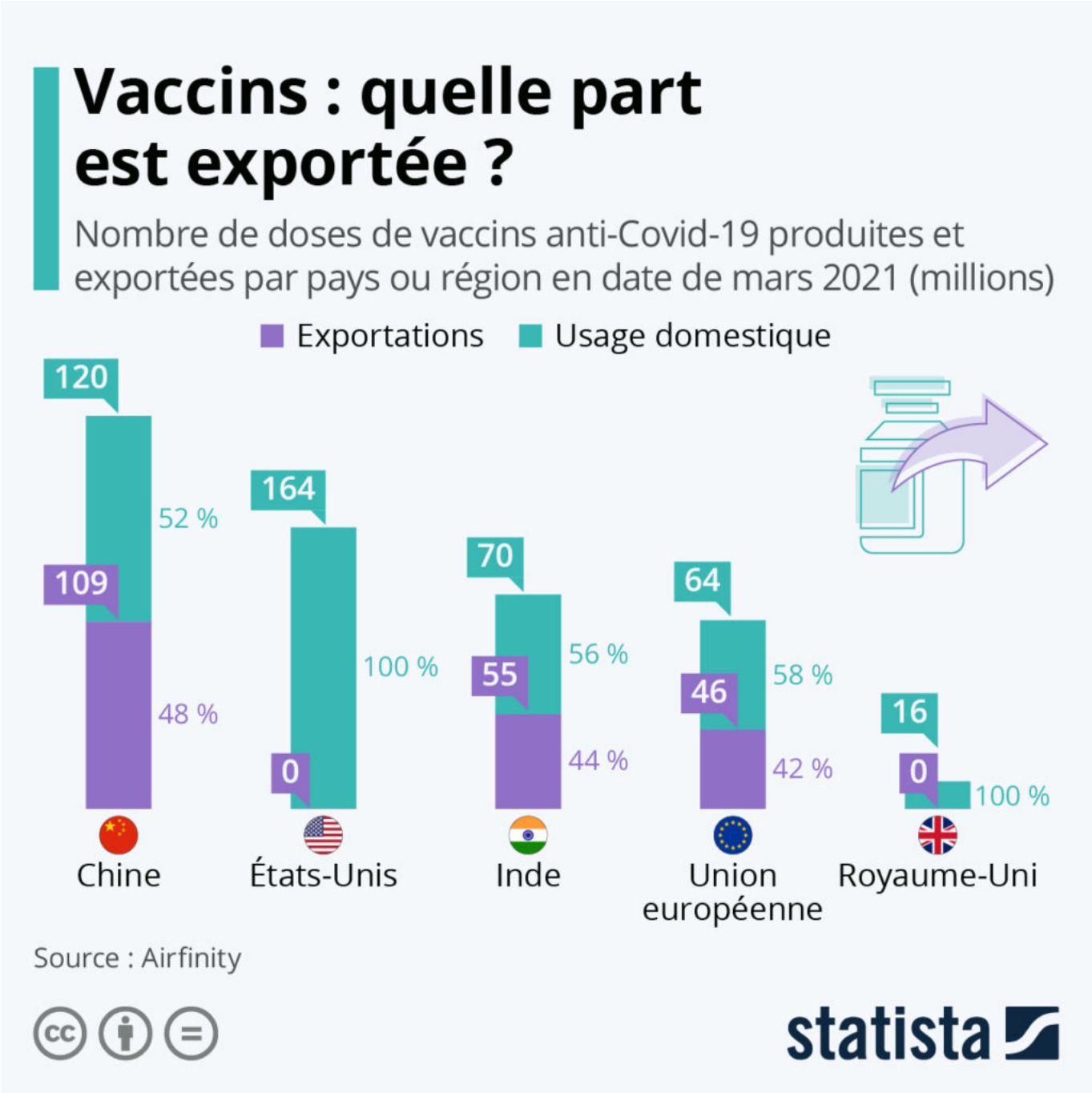
L'événement 'pyromélodique' payant d'une durée de près d'une heure reconnu dans le monde entier est organisé dans la plaine des sports Raymond-Chabran. Il attire entre 20 000 et 40 000 spectateurs selon les années.

---

# Production de vaccins : quelle part est exportée ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026




Le ton est monté à plusieurs reprises ces derniers temps entre Londres et Bruxelles au sujet des vaccins contre le Covid-19. Le Royaume-Uni a récemment exprimé des craintes face au renforcement du contrôle des exportations de doses produites par l'UE, évoquant un pas dangereux en direction du « nationalisme vaccinal ». Des déclarations qui n'ont pas manqué de faire réagir les représentants européens, qui ont en réponse pointé du doigt le blocage des exportations imposé par Londres et Washington.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Comme le montre notre graphique, Joe Biden semble effectivement avoir adopté une stratégie « America First » en ce qui concerne la production et la distribution de vaccins aux États-Unis. Les données compilées par Airfinity révèlent que sur les 164 millions de doses fabriquées sur le sol américain au mois de mars, aucune n'a été exportée. La situation du Royaume-Uni est similaire, avec un total de 16 millions de doses produites pour sa propre campagne de vaccination. À l'inverse, la Chine a envoyé à ce jour un peu plus de la moitié de ses 229 millions de doses à l'étranger. Quant à l'Union européenne et à l'Inde, elles ont également exporté une part importante de leur production, soit respectivement 42 % et 44 % de leurs doses.

.

Tristan Gaudiaut pour Statista

---

# Le calendrier de déploiement du 'Vaccinobus' de la Région en Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026




**Le 'Vaccinobus', dispositif de vaccination itinérant initié par le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, va sillonner le département afin de vacciner gratuitement les Vauclusiens.**

Mis en place en partenariat avec la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV) Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse et le Comité départemental des secouristes français Croix-Blanche des Bouches-du-Rhône, ce centre de vaccination mobile spécialement aménagé dans un bus du réseau régional 'Zou' selon les directives de l'ARS (Agence régionales de santé) permet de traiter près d'une quarantaine de personnes par jour.
Il essentiellement destiné à apporter une solution de proximité aux personnes âgées domiciliées dans les communes rurales ou villages éloignés des centres de vaccination.

**Assurer un retour à la vie**
« Ils fonctionneront dans le respect des trois principes de la stratégie nationale, à savoir une vaccination non obligatoire, gratuite et sécurisée, rappelle Renaud Muselier, président du Conseil régional. Agréés comme centres de vaccination mobiles par les préfectures de département, ils vont ainsi aller au plus près des populations cibles pendant les 6 prochains mois. »
Dans l'immédiat (voir calendrier ci-dessous), ce sont les communes de Jonquières, Sérignan-du-Comtat, Uchaux, Cairanne, Lagarde-Paréol, Séguret, Méthamis, Roussillon, Cabrières-d'Avignon, Piolenc et Visan

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

qui figure au programme du Vaccinobus.
« Pour mettre en place ce dispositif nous avons établi une programmation par département avec les Préfectures de département et les délégations départementales de l'ARS, en fonction des besoins des territoires et en complémentarité des centres déjà existants. Ensemble, nous faisons tout pour assurer un retour à la vie » insiste Renaud Muselier.

.




| COMMUNES* | MATIN/APREM | INJECTION 1 | INJECTION 2 |
|---|---|---|---|
| Jonquières | Journée | 30 mars | 27 avril |
| Sérignan-du-Comtat | Journée | 31 mars | 28 avril |
| Uchaux | Journée | 01 avril | 29 avril |
| Cairanne | Journée | 06 avril | 04 mai |
| Lagarde-Paréol | Journée | 07 avril | 05 mai |
| Séguret | Journée | 08 avril | 06 mai |
| Méthamis | Journée | 13 avril | 11 mai |
| Roussillon | Journée | 14 avril | 12 mai |
| Cabriès d'Avignon | Journée | 15 avril | 13 mai |
| Piolenc | Journée | 21 avril | 19 mai |
| Visan | Journée | 22 avril | 20 mai |

*Les communes et les dates indiquées sont sous réserve de modification

---

# La salle polyvalente de Montfavet va abriter

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

# le vaccinodrome vauclusien




Le centre de vaccination à grande capacité départemental de Vaucluse ouvrira ses portes vendredi prochain à la salle polyvalente de Montfavet. Situé dans la zone d'Agroparc à Avignon, ce 'vaccinodrome' aura pour objectif de procéder à 6 000 vaccinations, du lundi au samedi, par semaine.
Fruit d'un partenariat entre la Préfecture de Vaucluse, l'ARS, le CTPS, le Département, le SDIS 84, la Fondation Pierre Valdo, la CPAM et la ville d'Avignon, le centre de Montfavet sera organisé autour de trois zones distinctes : une première zone d'accueil ou les agents vérifieront la conformité des rendez-vous, une deuxième zone d'attente afin de s'assurer que les personnes peuvent bénéficier du vaccin en toute sécurité, et une troisième zone de surveillance au sein de laquelle les personnes vaccinées patienteront 15 minutes pour contrôler toute réaction indésirable liée à la prise du vaccin.

**« Plus de 13% des Vauclusiens déjà vaccinés. »**

En début de semaine, près de 74 000 personnes avaient reçu au moins une dose de vaccin dans le département, soit près de 13,2% de la population du département. Dans le détail, en date de lundi dernier, 52 698 personnes ont déjà reçu au moins une dose de vaccin et 26 310 personnes ont reçu deux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

doses de vaccin. Parmi eux, les résidents en Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ainsi que les USLD (Unités de soins de longue durée) et Résidences séniors représentent 7,9% de cette population vaccinée. Nous assistons à une réelle accélération de la campagne puisque le nombre de personnes vaccinées s'élevait à un peu plus de 60 000 la semaine précédente.
Un bilan qui a notamment pu bénéficier du déploiement des brigades mobiles Brigade mobile vaccinale (SDIS et Ordre des Médecins 84) et du 'Vaccinobus' du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui ont permis de traiter 42 personnes à Sault (2e dose), 200 personnes à Cairanne et 100 personnes à Séguret et Lagarde-Paréol.

**« 17 550 doses reçues cette semaine. »**

Pour cette semaine, le département a réceptionné 17 550 doses qui pourront être désormais injectées, suite à l'élargissement des personnels soignants habilités à vacciner par le Décret n°2021-325 du 26 mars 2021, injectées par les infirmiers, les chirurgiens-dentistes, les professionnels et les étudiants en santé, les vétérinaires, les techniciens de laboratoire, les manipulateurs d'électroradiologie médicale, les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, les pharmaciens des PUI (Pharmacie à usage intérieur), des laboratoires d'analyse et des Sdis (Service départemental d'incendie et de secours) ainsi que les sapeurs-sauveteurs des formations militaires de la sécurité civile de la DGSCGC (Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises).
Pour rappel, la vaccination contre le Covid-19 sera élargie à toutes les personnes âgées de plus de 60 ans à partir du 16 avril puis à toutes celles de plus de 50 ans à partir du 15 mai.

---

# Confinement 3 : on passe aux choses sérieuses en Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026




**Si une grande tolérance a pu être constatée à l'occasion de ce week-end de Pâques, les nouvelles mesures sanitaires vont désormais être appliquées à la lettre pour une durée de 4 semaines. Interdiction des livraisons de repas après 22h, annulation des vides-greniers ou bien encore interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique figurent notamment dans les mesures complémentaires spécifiques au Vaucluse.**

Après un week-end pascal où il a été fait preuve d'une large tolérance, notamment en ce qui concerne les déplacements longue distance, les Vauclusiens vont rentrer dans le vif du sujet des mesures sanitaires annoncées le 31 mars par le président de la République. Emmanuel Macron a ainsi décidé d'étendre, pour une durée de 4 semaines, les restrictions jusqu'alors en vigueur dans 19 départements à l'ensemble du territoire métropolitain. « Nous sommes dans une situation où le taux d'incidence a quasi-doublé en 3 semaines dans le département, constate Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse. Cela est dû en grande partie à la présence du variant anglais, dont la contagiosité est élevée, qui représente 80% des cas. »

**Déplacements et couvre-feu**
Concernant le régime du couvre-feu celui-ci s'applique toujours sur l'ensemble du territoire national entre 19h et 6h. Durant ce créneau, une attestation de déplacement dérogatoire est obligatoire pour tout déplacement dont les motifs sont inchangés par rapport au couvre-feu actuellement en vigueur dans le département (déplacements professionnels, consultations, examens, achat de produits de santé, motif familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables ou précaires, pour la garde d'enfants, personnes en situation de handicap et leur accompagnant, convocation judiciaire ou administrative, transits vers une gare ou un aéroports, déplacements brefs dans un rayon maximal de 1 kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie).

**Les nouvelles contraintes de déplacements en journée**
Dorénavant, de nouvelles restrictions de déplacements sont applicables en journée de 6h à 19h. Dans ce cadre, ces déplacements sont limités, à l'exception des motifs suivants :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

- mêmes motifs que pendant le couvre-feu (voir ci-dessus).
- déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle ou pour des livraisons à domicile,
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité, des retraits de commandes ou pour les besoins de prestations de services,
- déplacements liés à un déménagement résultant d'un changement de domicile,
- déplacements pour se rendre dans un service public, pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance,
- déplacements à destination ou en provenance d'un lieu de culte,
- déplacements de participation à des rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public qui ne sont pas interdits en application du décret,
- déplacements liés soit à la promenade, soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective dans un rayon maximal de 10 kilomètres autour du domicile.

**Quid des déplacements inter-régionaux dans le Grand Avignon ou dans l'Enclave ?**
Si les mesures nationales de restriction des déplacements interrégionaux ont été prise à l'aune d'un périmètre maximal de 10 km autour du domicile « nous nous sommes coordonnés avec les préfets des départements limitrophes pour donner des consignes aux forces de l'ordre afin d'être en cohérence avec la réalité des contraintes trajet/travail des bassins de vie, assure Bertrand Gaume. C'est un point particulièrement prégnant en Vaucluse. »

> **« Prise en compte des logiques de bassin de vie. »**

Ainsi, dans cette logique les déplacements pour les motifs impérieux ou professionnels sont possibles dans la limite du département de résidence ou, lorsque le déplacement oblige à quitter le département, dans un périmètre de 30km autour du domicile dans une logique de bassin de vie.
Si aucun déplacement inter-régional n'est plus autorisé sans raisons valables depuis hier, lundi 5 avril 2021, pour Avignon ou l'Enclave les forces de l'ordre ont pour consigne de faire preuve de discernement.
Dans tous les cas, toute personne souhaitant se déplacer en dehors de son domicile devra se munir d'un document permettant de justifier son déplacement. Les sorties et déplacements sans attestation dérogatoire, sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3 750 € en cas de récidive.
Par ailleurs, pour rappel les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public mettant en présence de manière simultanée plus de 6 personnes restent interdits, en dehors des motifs dérogatoires limitativement énumérés à l'article 3 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié.

**Modification du régime des services à domicile**
Dans les cas où le lieu d'exercice de l'activité professionnelle est le domicile du client, les déplacements ne sont autorisés qu'entre 6h et 19h, (sauf lorsqu'ils ont pour objet l'assistance à des personnes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

vulnérables ou précaires ou la garde d'enfants), et pour les motifs suivants : pour les activités professionnelles de services à la personne (mentionnées à l'article D. 7231-1 du code du travail) ; pour les activités à caractère commercial, sportif ou artistique et les activités de cours à domicile autres que de soutien scolaire, dans la mesure où elles seraient autorisées si elles étaient exercées en établissement recevant du public ; pour les activités qui s'exercent nécessairement au domicile des clients, sans autre restriction.

**Les commerces autorisés**

Seuls les commerces vendant des biens de première nécessité, ainsi que les libraires, disquaires, coiffeurs, fleuristes, cordonniers, chocolatiers concessionnaires automobiles, et les commerces dont la liste exhaustive est fixée par le décret du 29 octobre 2020 sont autorisés à accueillir du public. Les règles sanitaires applicables demeurent inchangées*.

Sur les marchés, couverts ou non, seuls les étals alimentaires ou proposant la vente de fleurs, graines, semences et plants d'espèces fruitières ou légumières sont autorisés. Enfin, l'accueil du public pour les services de transaction ou de gestions immobilières ne sont plus autorisés dans les ERP (article 28 du décret).

Par arrêté préfectoral 2021/03-09 du 26 mars 2021, les centres commerciaux et galeries marchandes attenantes de plus de 10 000 m² sont fermés dans le département, sauf pour les activités suivantes :

- commerce de produits surgelés,
- commerce d'alimentation générale,
- supérettes,
- supermarchés,
- magasins multi-commerces dont l'activité principale est la vente alimentaire,
- hypermarchés,
- commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé,
- commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé,
- commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé,
- commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé,
- boulangerie et boulangerie-pâtisserie,
- autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé,
- commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé.

Dans les grandes surfaces de plus de 10 000m² fermées, les commerces de détail et de gros spécialisés dans la vente de matériaux de construction, quincaillerie, peintures et verres et les jardineries peuvent accueillir les professionnels du secteur concerné sur présentation de leur carte professionnelle.

**Favoriser au maximum le télétravail**

« Dès que cela peut être mis en place, il faut privilégier le télétravail », insiste le préfet de Vaucluse dont les agents sont 52% à télé-travailler. « La consigne, c'est 4 jours de télétravail, si possible, et un jour sur site », insiste-t-il même s'il précise qu'il ne devrait pas y avoir de contrôle de l'inspection du travail dans le département. « Nous en appelons au sens des responsabilités des employeurs. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

**Education, sports et loisirs**
L'accueil des élèves dans les établissements d'enseignement ainsi que dans les services d'hébergement, d'accueil et d'activités périscolaires est suspendu :

- jusqu'au 25 avril 2021 inclus dans les écoles maternelles et élémentaires,
- jusqu'au 2 mai 2021 inclus dans les collèges et les lycées, et les centres de formation d'apprentis.

Pendant le temps scolaire, un accueil est assuré au profit des enfants âgés de 3 à 16 ans des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

A l'université, l'accueil des étudiants est autorisé pour les motifs suivants :

- activité de soutien pédagogique dans la limite de 20 % de la jauge habituelle de l'établissement,
- accès aux bibliothèques et centres de documentation,
- accès aux laboratoires et unités de doctorants,
- accès aux services administratifs, de médecine préventive et services sociaux sur rendez-vous,
- accès aux activités de restauration des Crous.

Jusqu'au 2 mai 2021 inclus, les épreuves des examens se déroulent à distance.

L'accueil des enfants dans les accueils collectifs de mineurs est également suspendu jusqu'au 25 avril 2021. Un accueil est assuré au profit des enfants âgés de trois à seize ans des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.
Dans les établissements sportifs couverts, l'accueil des groupes scolaires est suspendu, à l'exception des groupes scolaires et périscolaires constitués des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et enfants en situation de handicap, et à l'exception des activités physiques et sportives.
Dans les établissements de plein air, l'accueil des groupes d'enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et enfants en situation de handicap est également autorisé, y compris pour les activités physiques et sportives. De même, les activités physiques et sportives des personnes mineures ainsi que des personnes majeures, à l'exception des sports collectifs et des sports de combat, sont autorisées. Enfin, dans les salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple, l'accueil des groupes scolaires et périscolaires constitués des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et enfants en situation de handicap, est autorisé, à l'exception des activités physiques et sportives.

**« Les livraisons à domicile interdites après 22h. »**

**Les mesures locales spécifiques au Vaucluse**
Enfin, en Vaucluse, le préfet a pris une série de mesures locales complémentaires afin de lutter contre la propagation de l'épidémie :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

- le port du masque reste obligatoire dans toutes les communes du département, pour toutes les personnes de 11 ans et plus, sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public,
- la diffusion de musique amplifiée sur la voie publique est interdite,
- les activités dansantes dans tous les établissements recevant du public ainsi que dans l'espace public couvert ou non, demeurent interdites,
- la livraison à domicile après 22h est interdite,
- les braderies, vides-greniers, brocantes, ventes au déballage et foires sont également interdites.

En complément de l'interdiction de la vente à emporter de boissons alcoolisées sur la voie publique ainsi que dans les bars, restaurants et hôtels, lorsqu'elle n'est pas accompagnée de la vente de repas, la consommation d'alcool sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public est également interdite par arrêté préfectoral.
Les buvettes et points de restauration debout dans l'espace public couvert ou de plein air sont fermés dans les établissements recevant du public debout ou itinérant dont l'ouverture n'était pas encore pas interdite par le décret du 29 octobre 2020.
L'ensemble de ces mesures sont applicables pour une durée de 4 semaines, jusqu'au dimanche 2 mai 2021 inclus.

* *Les jauges de fréquentation dans les commerces ouverts demeurent inchangées :un client à la fois pour les commerces dont la surface de vente est inférieure à 8m², 8 m² par client dans les commerces dont la surface de vente est inférieure à 400m²,10 m² par client dans les commerces de plus de 400m².La capacité maximale d'accueil de l'établissement est affichée et visible depuis l'extérieur.*

---

# Covid-19 : l'accueil des scolaires assuré par la ville de Bollène pour les enfants des personnels mobilisés

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



**Suite aux annonces du Président de la République, faisant face à la situation sanitaire actuelle, les écoles, collèges et lycée se voient l'obligation de fermer. A Bollène, l'accueil des enfants des personnels prioritaires sera assuré.**

Sont concernés les enfants des soignants, des professions médicales libérales, des personnels en gestion de crise (Agence Régionale de Santé, Préfecture, Conseil départemental, pompiers, police nationale et municipale, gendarmerie, employés de vie, employés d'EPHAD). Pour connaitre la liste exhaustive des professions concernées, il est conseillé de contacter le service Enfance-Jeunesse. Les enfants de maternelles et élémentaires seront accueillis à l'école élémentaire Curie sur la période scolaire du 6 au 9 avril. L'accueil du périscolaire se tiendra à l'ACM Curie (ancienne crèche) selon les horaires suivants : 7h30 à 8h30, 11h30 à 13h20, et de 16h30 à 18h. Du 12 au 23 avril, au même lieu (ACM), pendant la période de vacances scolaires les enfants des personnels mobilisés pourront être accueillis de 7h30 à 18h. Les parents concernés doivent impérativement se faire connaître auprès du service Enfance-Jeunesse.

L'intercommunalité maintient également un service de restauration scolaire pour les enfants des personnels mobilisés à la gestion de la crise sanitaire. Les repas doivent être réservés auprès du service Enfance jeunesse de la ville au 04 90 40 51 15. Cet accueil sera assuré à titre gratuit sur toute la durée

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

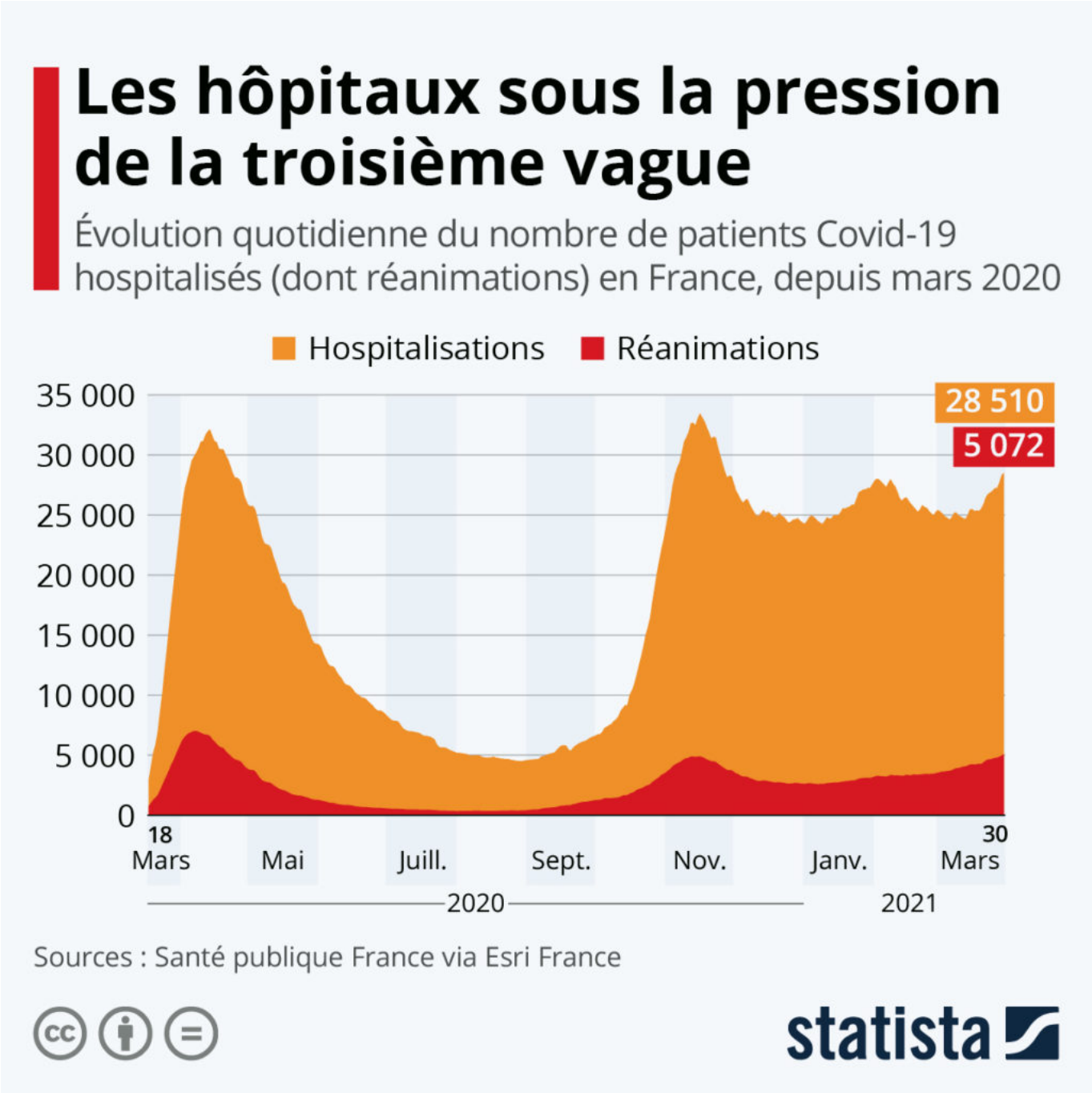
de la période du 06 au 23 avril. Les repas restent à la charge des familles.

---

# Les hôpitaux sous la pression de la troisième vague

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026




La France aborde une période décisive face à la troisième vague épidémique de Covid-19, dont la flambée exerce à nouveau une forte pression sur le système hospitalier, en particulier en Île-de-France. Le 30 mars, le nombre de malades en réanimation s'élevait à plus de 5 000 sur l'ensemble du territoire, soit déjà plus qu'au moment du pic de la deuxième vague cet automne (4 903). Du côté des hospitalisations, les chiffres sont eux aussi en hausse avec désormais plus de 28 500 patients hospitalisés. Face à cette

Ecrit par le 2 novembre 2026

situation alarmante, un conseil de défense doit se tenir aujourd'hui pour décider d'un éventuel durcissement des mesures.
En se basant sur les données de Santé publique France compilées par Esri, notre graphique dresse un aperçu de l'évolution du nombre de patients hospitalisés depuis le début de la crise sanitaire. Lors du premier pic épidémique en avril 2020, on recensait plus de 30 000 hospitalisations dont 7 000 cas en réanimation. Après une période d'accalmie constatée durant l'été (moins de 5 000 hospitalisations en août), le pic de la seconde vague est survenu en novembre, avec à nouveau plus de 30 000 patients hospitalisés. Comme le montre notre graphique, la pression hospitalière n'est jamais vraiment retombée au cours de l'hiver, notamment à cause de la progression des nouveaux variants du virus depuis le début de l'année.

Tristan Gaudiaut pour Statista

---

# Taux d'incidence Covid : le Vaucluse passe dans le rouge

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Après [la forte hausse du taux d'incidence en semaine 11], le Vaucluse vient de connaître une n nouvelle augmentation de plus de +36,6% sur la période du 22 au 28 mars dernier. Sur cette période de la semaine 12, le taux d'incidence du département s'élève désormais à 422 pour 100 000 habitants.
Selon les territoires, ce taux est très disparate : 632 en Pays d'Apt-Luberon, 531 pour Vaison-Ventoux et 502 pour le Grand Avignon. A l'inverse c'est dans le Sud-Luberon (217), Luberon Monts de Vaucluse (231) et l'Enclave des papes (280) que l'on trouve les indicateurs les plus bas.

**Augmentation du nombre de lits de réanimation**
Le Vaucluse enregistre une augmentation capacitaire de son service de réanimation avec la mise à disposition de personnels soignants par les établissements privés de Vaucluse. De quoi permettre de au centre hospitalier d'Avignon de d'équiper 5 lits supplémentaires de réanimation. La capacité du service de réanimation de l'hôpital de la cité des papes passe ainsi de 21 à 26 lits.
Aujourd'hui 254 personnes sont hospitalisées dont 18 en réanimation et soins intensifs, 161 en hospitalisation conventionnelle et 75 en soins de suite et réadaptation.

**Forte hausse des cas en milieu scolaire**
Par ailleurs, c'est en milieu scolaire que l'on constate une forte augmentation du nombre de cas de Covid-19. La semaine dernière, près de 300 cas positifs ont été détectés, soit le double de la semaine

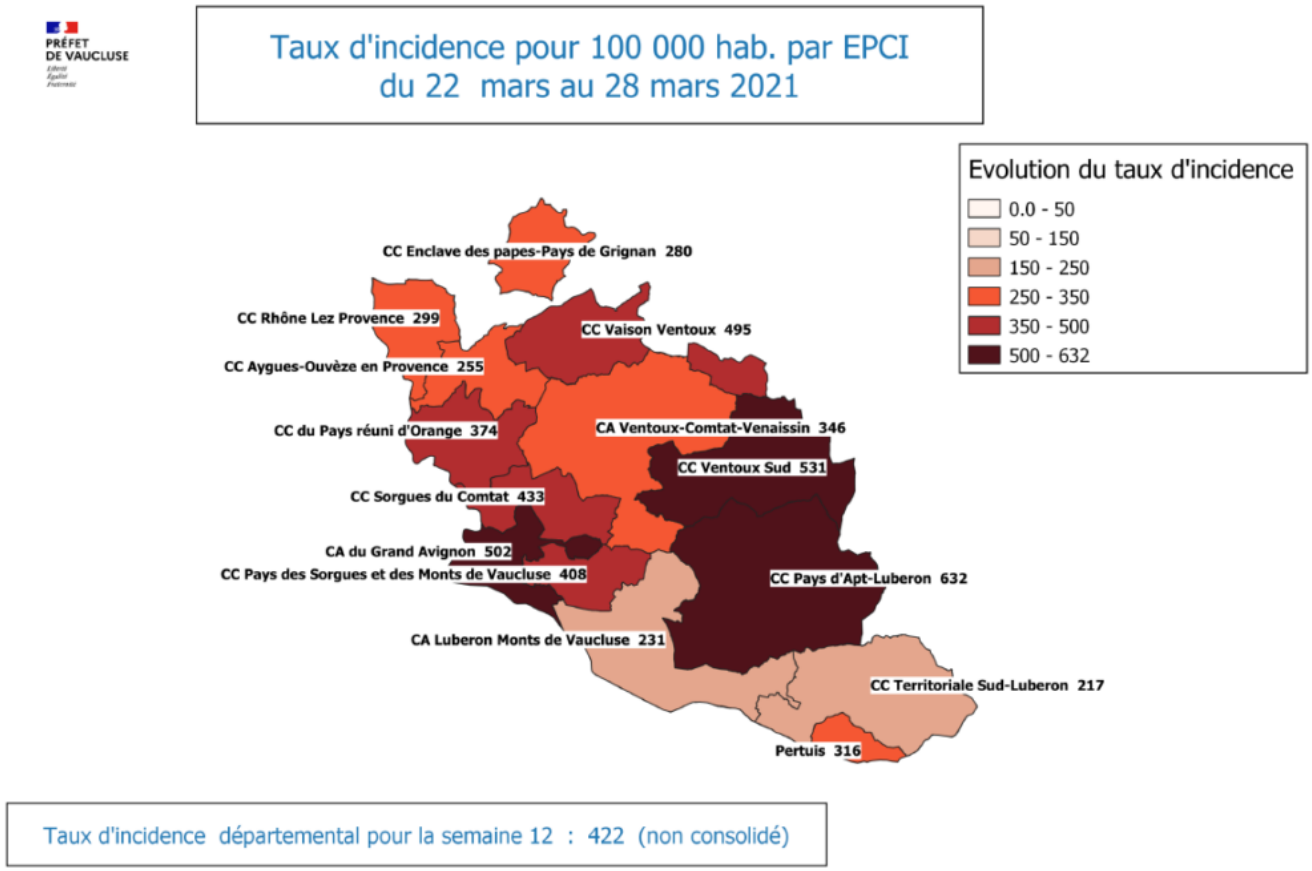
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

précédente. Une hausse particulièrement marquée dans les établissements du second degré.
De quoi justifier la fermeture des collèges Rosa-Parks de Cavaillon, Marie-Mauron à Pertuis et du Luberon à Cadenet ainsi que celle de 11 classes de maternelle, 3 classes d'élémentaire et 1 classe de lycée dans le département.

**Plus de 60 000 Vauclusiens vaccinés**

Depuis le déploiement de la campagne vaccinale, 60 342 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin dans le département, soit près de 11% de la population (43 942 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin Pfizer, 23 818 personnes ont reçu deux doses de vaccin).
Les résidents en Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), USLD (Unités de soins de longue durée) et Résidences séniors représentent 8,1% de la population vaccinée dans le département. La couverture vaccinale de ces résidents est de 99,1% pour 1 dose et de 78,9% pour 2 doses.



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

# « Tous les étudiants pourront passer leurs examens de fin d'année dans les Universités de la région »



Suite à la réunion des 4 présidents d'université de la Région et du président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce dernier assure que « tous les étudiants pourront passer leurs examens de fin d'année dans les Universités de la région. »
Lors du premier confinement, toutes les universités ont été fermées pendant près de 3 mois. Ensuite, en novembre elles sont restées ouvertes et ont proposé des cours à distance, puis à partir de janvier les cours ont repris en présentiel à raison d'un jour par semaine ou en demi-jauge. Malgré cela, « les Universités de la région ont démontré qu'elles savaient s'adapter et accompagner les étudiants quelles que soient leurs difficultés : économiques, sociales, financières ou psychologiques », explique la Région.
Pour autant, cela ne semble suffisant et Philippe Ellerkamp, président de l'université d'Avignon, Eric Berton, président de celle d'Aix-Marseille, Xavier Leroux, président de celle de Toulon et Jeanick Briswalter, président de celle de Côte d'Azur partagent tous la volonté du maintien de l'ouverture des

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Universités.

**Priorité au retour à la vie dès cet été**

Tous les étudiants termineront leur année scolaire et passeront leurs examens de fin d'année. Il est indispensable de garantir la visibilité sur cette fin d'année décisive tout en maintenant la qualité des diplômes, insiste le président de la Région Sud qui rappelle également que la priorité est de préparer le retour à la vie dès cet été pour trouver un stage, un job étudiant ou un premier emploi mais aussi des solutions pour anticiper la rentrée scolaire de septembre. C'est le sens du nouveau dispositif régional qui mobilise 2M€ pour l'embauche de jeunes dès le 1er avril. Un appel est lancé au monde économique pour recruter des jeunes de talents et de compétences, formés en région Sud. Une relance indispensable qui se prépare également à travers le Contrat d'avenir qui mobilisera une enveloppe de l'Etat et de la Région à hauteur de 250M€ pour l'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante. »

« Ensemble nous voulons d'une Région qui protège et qui garantisse à tous les étudiants la reconnaissance de leur travail et la qualité de leurs diplômes » conclu Renaud Muselier.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !